



MAIRIE DE VALROS

Compte administratif 2021 BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

Note de présentation brève et synthétique

1) Le cadre général du compte administratif

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation - elle est disponible sur le site Internet communal <http://valros.fr>

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes émises au cours de l'année 2021. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier. Par cet acte, le Maire ordonnateur rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année n + 1 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2021 du budget communal a été approuvé le 05 avril 2022 par le Conseil Municipal.

2) Les éléments de contexte

a) Le contexte national

Les derniers chiffres de l'Insee, publiés le 17 décembre 2021, montrent qu'à la fin du 3e trimestre 2021, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 834,3 Md€, soit 116,3 % du PIB (114,8 % à la fin du trimestre précédent)

En 2020, la crise sanitaire avait entraîné une dégradation de la situation financière des collectivités territoriales, justifiant la mise en place par l'État de mesures ciblées, principalement destinées à compenser leurs pertes de recettes. La poursuite de la crise sanitaire en 2021 a conduit les administrations publiques à prolonger les mesures de soutien à l'économie, tout en favorisant la reprise économique à travers la mise en œuvre du plan de relance.

L'année 2021 est également celle de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale – consécutive à la suppression de la taxe d'habitation. À la suite de la crise sanitaire, elle a été complétée par un volet relance portant sur les impôts de production.

En conséquence, tous les niveaux de collectivités voient leur panier fiscal profondément modifié. Le remplacement de la taxe d'habitation (pour les EPCI) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (pour les départements) renforce la perte de lien fiscal avec le territoire. Le même constat peut être formulé pour les régions, qui ne disposent plus de ressources directement rattachées à l'activité économique locale.

La situation des collectivités locales s'est cependant améliorée en 2021, avec notamment une stabilité des transferts financiers de l'État à périmètre constant. La stratégie de relance nationale, inscrite dans le cadre du plan France Relance, prévoyait l'affectation de 10,5 Md€ en faveur des collectivités locales. Ce soutien de l'État à la relance s'est accompagné d'une nouvelle démarche de contractualisation avec les collectivités locales, à travers des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), de périmètre intercommunal, et des accords de relance départementaux et régionaux.

Dans la continuité de l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la suite de la crise du Covid 19 et l'implication des collectivités territoriales pour venir en aide aux administrés tout en maintenant la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

b) Le contexte communal et intercommunal

Au 1^{er} janvier 2021, la population de Valros est de 1 673 habitants.

L'augmentation de la population a modifié la composition du Conseil municipal, les élus sont désormais au nombre de dix-neuf.

Valros est intégrée à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) avec laquelle la commune développe la mutualisation. Ce qui permet d'améliorer et de diversifier les services proposés aux administrés.

Les services et actions du territoire de la CABM sont présentés sur le site www.lagglo.fr

Les services et actions développées par la Commune sont présentés sur le site www.valros.fr

3) Les priorités du budget

Les sections de fonctionnement et d'investissement organisent le budget de la collectivité.

La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la Commune tandis que la section d'investissement expose les dépenses et recettes afférentes aux projets structurants pour préparer l'avenir de la Commune.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, les élus et les agents poursuivent leur attachement à maîtriser les coûts.

Pour ce qui concerne l'investissement, la municipalité réalise son programme de travaux et met en œuvre de nouveaux projets. De nombreux partenaires financiers participent à ces investissements tels l'Etat, la Région, l'Agglo, le Département, Hérault Energies...

4) L'analyse financière et organisationnelle de la commune de Valros

Le Maire, les Adjoints et la Directrice Générale des Services ont souhaité faire appel à un cabinet d'audit externe afin d'analyser la capacité financière et organisationnelle de la collectivité et les perspectives pour les années à venir.

L'ensemble des éléments financiers et organisationnels de 2017 à 2020 ont été remis au cabinet et des réunions d'échanges ont été organisées pour exposer les différentes problématiques et perspectives.

Les conclusions sont très favorables et confirment la gestion exemplaire des élus et de l'administration depuis de nombreuses années. Ce qui permet une certaine sérénité quant aux perspectives, pour autant que soit maintenue la maîtrise des dépenses et la recherche de financements pour les projets en investissement.

- Les problématiques

Perspectives financières :

- Ouverture à l'urbanisation de plusieurs zones du village à venir
- Projets structurants en cours, financés
 - Espace Multi Activités
 - Centre Culturel et Créatif
- Projets structurants à venir
 - Réaménagement du centre du village avec commerces,
 - Nécessité d'adapter les équipements à l'arrivée de nouvelles populations,
 - Développement d'équipements sportifs
- Diminutions ou révisions des recettes du fait de la suppression de la Taxe d'Habitation et des dotations,
- Augmentation des coûts de fonctionnement suite aux différentes réformes

Perspectives RH :

- Réorganisations successives suite à la sortie de la Communauté de Communes du Pays de Thongue et la fin de l'entente intercommunale « balayuses nacelles » engendrant une augmentation du personnel
- Réorganisations suite aux nouvelles missions transférées de l'Etat vers les collectivités, gestion de l'urbanisme, et aux nombreuses évolutions règlementaires
- Départs volontaires d'agents vers de nouveaux projets de vie
- Départs à la retraite de plusieurs agents ces 3 dernières années
- Difficulté de recrutement d'agents qualifiés
- Prochain départ à la retraite de la Directrice Générale des Services

- Les finances

L'évolution annuelle des dépenses réelles de **fonctionnement** présente une diminution de -6,67 % entre 2017 et 2020.

En 2019 et 2020, la crise sanitaire relative à la COVID 19 a fortement impacté le niveau des DRF au regard de la révision à la baisse de la politique d'animation de la Commune et de celle de l'octroi de subventions au monde associatif dont l'activité a été fortement perturbée voire interrompue pendant la pandémie.

	2017	2018	2019	2020	2017/2020
Charges à caractère général	317 036	349 043	300 704	289 797	-8,59%
Charges de personnel	676 242	684 406	689 132	660 480	-2,33%
Atténuation de produits	27 171	408	416	421	-98,45%
Charges de gestion courante	113 803	110 783	115 171	116 019	1,95%
Charges financières	39 141	38 164	37 139	36 063	-7,86%
Charges exceptionnelles	9 179	428	900	971	-89,42%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	1 182 572	1 183 232	1 143 462	1 103 751	-6,67%

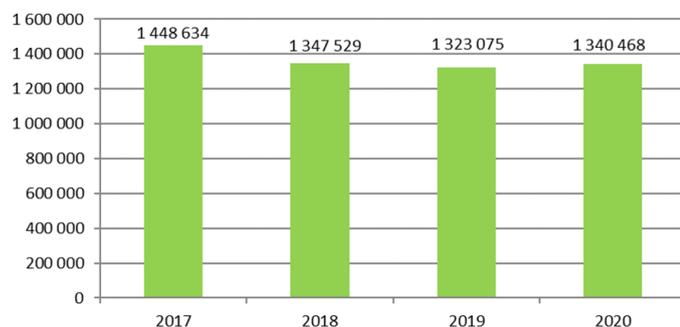
Ch. de personnel/
Dép. réelles de fonctionnement
VALROS :
59,84 %
France : 45,1 % (500 à 2 000 h)
44,9 % (- 3 500 h)

Ch. à caractère général
176 €/hab.
26,26 % des dépenses réelles
de fonctionnement
Moyenne de la strate :
26,38 %

Les charges de personnel représentent **59,84 % des dépenses réelles de fonctionnement** de la collectivité soit 411 € par habitant. Cette proportion est **supérieure** aux communes de la strate **au niveau national (45,1 %)**.

Elle s'explique néanmoins par l'intégration au budget de la Commune des charges du personnel transféré lors de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Thongue et induites pour le maintien du service intercommunal « balayuses nacelles » à 4 communes.

Recettes Réelles de Fonctionnement



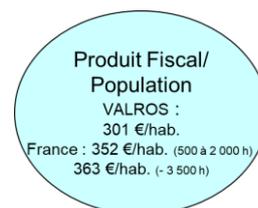
Produits de
fonctionnement
VALROS :
814 €/hab.
France : 787 €/hab. (500 à 2 000 h)
825 €/hab. (- 3 500 h)

Il est constaté une relative stagnation du niveau de recettes réelles de fonctionnement depuis 2018. Ce qui implique une diminution de la ressource en euros constants.

L'année 2017 a enregistré un meilleur rendement du chapitre « produits des services » (+60 000 € par rapport à l'année suivante).

A noter que les recettes ont été augmentées par les ressources en provenance du remboursement de la gestion du fonctionnement de l'Entente « balayuses nacelle ».

	2017	2018	2019	2020
TH	254 720	254 136	265 960	0
TF	217 077	227 738	235 176	483 707
TFNB	30 405	30 239	30 615	31 127
CFE	0	0	0	0
TOTAL DU PRODUIT FISCAL	502 202	512 114	531 751	514 834



Le potentiel fiscal traduit la richesse fiscale réelle d'une collectivité en simulant le produit fiscal de cette dernière par l'application à ses bases des taux moyens nationaux.

La ville de **VALROS** possède un potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne nationale.

Le Coefficient de Mobilisation du Potentiel fiscal (63,50%) met en exergue une pression fiscale des contribuables de la ville inférieure à leurs homologues nationaux mais supérieur aux collectivités de la même strate (500 à 2.000 h). Raison pour laquelle l'effort fiscal apparaît supérieur à l'effort fiscal de la strate.

Le potentiel financier agrège au potentiel fiscal les ressources issues des dotations d'Etat et propose un indicateur mesurant la richesse totale de la collectivité.

Le potentiel financier de **VALROS** (606 €/hab) est inférieur à celui des communes de même strate (805 €/hab) en France.



	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	159 470	160 244	161 872	163 659
Dotation de Solidarité Communautaire	0	0	0	0
Dotation aménagement DSR	114 344	93 850	93 658	94 820
dont DSUCS				
dont DSR	53 788	56 576	59 486	66 461
dont FNP/DNP	60 556	37 274	34 172	107 836
DGF	273 814	254 094	255 530	258 479

L'épargne nette ou épargne « disponible » traduit le solde réellement disponible une fois couverte l'ensemble des dépenses de gestion et le financement de l'intégralité de la dette (intérêts et capital).

	VALROS	MOYENNE NATIONALE
EPARGNE BRUTE EN % des RRF	17,66%	20,20%
EPARGNE NETTE EN % des RRF	15,16%	11,60%

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 2,02 Millions d'euros depuis 2017.

La moyenne des dépenses d'investissement réalisées sur la période 2017 / 2020 est de 789.577 €, soit un montant nettement supérieur aux moyennes nationale.

Avec 608 €/habitant d'investissement, l'année 2020 se situe à un niveau bien supérieur à la moyenne nationale

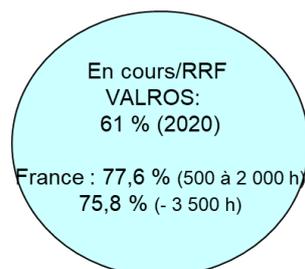
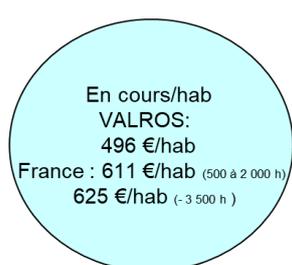
	2017	2018	2019	2020	MOYENNE DEPENSES 2017-2020
Dépenses d'équipement	662 226	110 047	249 168	1 001 344	798 577

	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement hors dette	662 226	113 179	249 168	1 001 344
Financement de l'investissement	782 272	498 552	993 165	797 593
EPARGNE NETTE	235 616	132 874	147 165	203 193
Ressources propres d'investissement	354 228	294 259	587 844	423 050
FCTVA	186 439	86 463	82 249	17 428
Produits des cessions	4 370	7 666	0	0
Diverses RPI	163 419	200 130	505 595	405 622
Subventions	192 428	71 419	258 156	171 350
Taux de subventionnement	29%	63%	104%	17%
Emprunts	0	0	0	0
Variation de l'excédent	120 046	385 373	743 997	-203 751

Le financement des investissements a été assuré en majeure partie par les ressources propres de la commune et les subventions perçues. Aucun recours à l'emprunt n'a été constaté sur la période d'analyse.

	2017	2018	2019	2020
En cours de Dette au 31/12	913 503	882 079	849 631	816 107
En cours / Capital (en année)	30	28	26	24
En cours / Population	555	536	516	496
En cours / recettes réelles de fonctionnement	63%	65%	64%	61%
En cours / épargne brute	3,4	5,4	4,7	3,4

Les ratios de l'en-cours de la dette se situent à un niveau nettement inférieur à celui des communes de strate équivalente au niveau national.



- Les ressources humaines

Comme indiqué plus haut, ces dernières années ont été impactées par plusieurs absences longues (maternité et maladies), de nombreux départs et mouvements de personnels, volontaire ou retraite. La fin de l'Entente intercommunale « balayeuse nacelle » a eu pour conséquence l'intégration d'un nouveau service avec la reprise de l'agent détaché.

Ces situations ont nécessité des modifications de gestion internes avec des transferts de missions ou des renforts ponctuels sur des dossiers spécifiques.

L'audit a concerné plus particulièrement les services administratifs, qui ont été particulièrement touchés avec des absences sur de longues durées, l'assistance aux autres services et aux élus.

Il a fait ressortir surtout une dilution des compétences en raison de renfort sollicités auprès d'autres agents de la collectivité. La polyvalence nécessaire jusqu'alors pour notre « petite collectivité » est devenue source de

difficultés pour le personnel et engendre un manque de lisibilité pour l'ensemble des élus, services et administrés.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées pour remplacer l'ancienne Directrice Générale Adjointe et le départ programmé de l'actuelle Directrice Générale nécessite de prévoir dès aujourd'hui une organisation future qui permettra à la fois de retrouver un fonctionnement « normal » et d'optimiser les compétences à travers une répartition des tâches plus ciblée et permettant le perfectionnement des agents dans les domaines qu'ils gèrent.

3 propositions ont été élaborées en cohérence avec les besoins de la collectivité et les difficultés de recrutement actuels.

La solution retenue est la création d'un Pôle Ressources qui permettra de regrouper les compétences et mieux répartir les responsabilités et les missions. Un agent de catégorie B ou A doit être recruté afin de disposer de l'expertise adaptée. La « spécialisation » permettra de gagner en efficience avec un meilleur confort de travail.

Cette réorganisation est en cohérence avec la gestion des missions de base de la collectivité, et permettant la mise en action des différents projets des élus.

- Les perspectives

En section de fonctionnement

- Une progression des charges à caractère général en moyenne de 1 % par an par rapport au réalisé 2021
- Une évolution de la masse salariale en augmentation de 31 000 € en 2022 pour tenir compte des modifications organisationnelles (retour au montant 2020) puis en augmentation à hauteur de 1,5% par an (Glissement Vieillesse Technicité)
- Une reconduction des taux de la fiscalité communale sur l'ensemble de la période, une progression physique des bases de 3 % en 2022 (cf Projet de loi de finances pour 2022) puis 1 % par an et l'intégration des nouveaux logements en 2023 et 2025 (AOP en cours);
- Une recette émanant du produit des services évoluant de 1 % par an ;
- Une stabilisation des dotations de l'Etat au premier rang desquelles la DGF maintenue à hauteur de 2021 sur l'ensemble de la période d'analyse

En section d'investissement

- Les bons résultats tels qu'indiqués ci-dessus permettent à Valros d'envisager sereinement le développement des projets programmés par les élus même si l'appel aux organismes financeurs par le biais des subventions sera nécessaire.
- Les ratios d'endettement indiquent qu'il ne devrait pas être fait recours à l'emprunt les prochaines années

5) Budget communal – compte administratif 2021

a) La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats émis			
Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021
011	Charges à caractère général	289.796,95 €	301.284,22 €
012	Charges de personnel	660.480,33 €	614.953,68 €
014	Atténuations de produits	421 €	31,00€ €
65	Autres charges gestion courante	116.018,89 €	108.035,12 €
Total des dépenses de gestion courante		1.066.717,77 €	1.024.304,02 €
66	Charges financières	36.063,44 €	35.559,84 €
67	Charges exceptionnelles	971 €	16.265,23 €
68	Dotations provisions pour risque	0 €	10.000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1.103.751,61 €	1.086.129,09 €
042	Opérations d'ordre entre sections	26.779,05 €	28.024,30 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26.779,05 €	28.024,30 €
TOTAL DES DEPENSES		1.130.530,66 €	1.115.053,48 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres émis			
Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021
013	Atténuations charges Personnel	31.913,47 €	14.570,01 €
70	Produits de services	86.958,49 €	94.744,76 €
73	Impôts et taxes	673.870,22 €	721.433,52 €
74	Dotations et participations	507.120,05 €	390.383,15 €
75	Autres produits gestion courante	20.818,88 €	20.511,76 €
Total des recettes de gestion courante		1.320.671,11 €	1.241.343,20 €
76	Produits financiers	27,67 €	29,90 €
77	Produits exceptionnels	19.762,29 €	4.211,35 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1.340.471,07€	1.245.884,45€
042	Immobilisations corporelles	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES		1.340.471,07 €	1.245.844,45 €

Soit pour l'année 2021 le résultat suivant :

Section Fonctionnement	
Dépenses 2021	1 115 053,48 €
Recettes 2021	1 245 844,45 €
Résultat net 2021	130 830,97 €
Report résultats 2020	160 326,66 €
Résultat final 2021	291 157,63€

Dans la continuité de l'année 2020, l'année 2021 a été particulière pour la gestion municipale et pour les finances en raison de la crise du Covid 19, de la mise en œuvre des protocoles, des modifications d'organisation et de l'interdiction d'organiser des manifestations.

Les contraintes sanitaires génèrent des coûts supplémentaires tant en matière de personnel ou temps de travail supplémentaire que d'achat de masques et de produits d'entretien.

La gestion des « cas Covid » a nécessité des réorganisations et contraintes très strictes engendrant la limitation d'accès aux services et la diminution des présences avec pour conséquence la réduction des recettes, en particulier pour les services périscolaires. La compréhension des familles, la gestion et l'implication solidaire de tous a permis néanmoins d'assurer la continuité des services.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault a encore maintenu sa participation financière en prenant en compte les données des années précédentes pour limiter au minimum l'impact de la crise sur les recettes.

Les restrictions sanitaires n'ont pas permis l'organisation des manifestations, aussi le Conseil municipal a exceptionnellement réduit le montant des subventions pour la plupart des associations en 2021, contrairement à l'année précédente.

Avec la fin du service « Entente intercommunale balayeuse nacelle » en décembre 2020, le départ de la Directrice Générale Adjointe, deux départs à la retraite à la fin de l'été 2021, des fins de contrats, l'intégration de nouveaux agents, les réformes et les réorganisations diverses, la gestion des ressources humaines a été particulièrement riche et chronophage en temps de travail courant 2021. La charge financière est cependant maîtrisée.

Quelques charges exceptionnelles sont venues grever les dépenses 2021, en particulier des frais d'avocat et provision pour risque de contentieux, un audit financier et ressources humaines, le remboursement de la nacelle aux collectivités de l'Entente « balayeuse nacelle » dissoute, l'entretien spécifique des chemins/fossés qui n'a pu être réalisé les années précédentes.

La diminution des recettes par rapport à l'année précédente est identifiable notamment par la fin de l'entente intercommunale « balayeuse nacelle » avec la suppression de la participation des autres communes et la régularisation des attributions de compensation de l'Agglo.

Le ratio dépenses/recettes de l'année 2021 reste cependant toujours très satisfaisant.

b) La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandat émis				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	CA 2021	RAR pour 2022
20	Immobilisations incorporelles	80.833,69 €	4.761,17 €	2.832,10 €
21	Immobilisations corporelles	272.127,53 €	73.176,35 €	10.706,61 €
23	Immobilisations en cours	2.395.176,21 €	875.722,51 €	1.137.970,15 €
Total des dépenses d'équipement		2.648.137,43 €	953.660,03 €	1.151.508,86 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	
13	Subventions d'investissement	22.896,00 €	22.896,00 €	
16	Emprunts et dettes	35.652,65 €	35.522,63 €	
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	
Total des dépenses financières		58.458,65 €	58.418,63 €	0 €
Total des dépenses réelles		2.706.686,08 €	1.012.078,66 €	1.151.508,86 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0 €	
041	Opérations patrimoniales	52.200,00 €	2.189,53 €	
Total des dépenses d'ordre		52.200,00 €	2.186,53 €	
TOTAL DES DEPENSES		2.758.886,08 €	1.014.268,19 €	1.151.508,86 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT titres émis				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	CA 2021	RAR pour 2022
13	Subventions d'investissement	1.868.097,68 €	478.085,11 €	1.390.012,57 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		1.868.097,68 €	478.085,11 €	1.390.012,57 €
10	Dotations fonds divers et réserves	30.315,00 €	34.429,09 €	
1068	Transfert part du résultat fonctionnement	200.000,00 €	200.000,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	
Total des recettes financières		230.315,00 €	239.429,09 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		2.098.412,68 €	717.514,20 €	1.390.012,57 €
021	Virement de la section de fonctionnement	130.000,00 €	0 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28.924,39 €	28.924,39 €	
041	Opérations patrimoniales	52.000,00 €	2.189,53 €	
Total des recettes d'ordre		211.124,39 €	21.113,92 €	
TOTAL DES RECETTES		2.309.537,07 €	748.628,12 €	1.390.012,57 €

Soit pour l'année 2021 le résultat suivant :

Section Investissement	
Dépenses 2021	1.014.268,19 €
Recettes 2021	748.628,12 €
Résultat net 2021	- 265.640,07 €
Report résultats 2020	+ 449.349,01 €
Résultat 2021 (hors Restes à Réaliser)	+ 183.708,94 €
RAR 2021 Dépenses	1.151.508,86 €
RAR 2021 Recettes	1.390.012,57 €
Résultat final 2020 (avec Restes à Réaliser)	+ 422.212,65 €

La continuité de la construction de l'Espace Multi Activité et le début des travaux de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en Centre Culturel et Créatif sont à l'origine des principales dépenses d'investissement en 2021.

A noter l'acquisition d'un nouveau panneau électronique d'information, des tablettes numériques pour l'école et des ordinateurs pour les services administratifs, ainsi que l'achat et l'installation de défibrillateurs pour les locaux et espaces accueillant du public.

A été finalisée la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, la sécurisation des voiries telles que les travaux sur la route nationale devant la boulangerie, la fin de la réfection de la Place du Château et le réaménagement de l'entrée de l'Aire de Loisirs sur la route de Montblanc en participation avec le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les Restes à Réaliser (RAR) sont les dépenses et recettes approuvées et signées dans l'année et qui restent à dépenser ou recouvrer, elles seront inscrites obligatoirement dans le prochain Budget Primitif.

Pour l'année 2021, il s'agit surtout de régler divers achats et travaux mais surtout de tenir les engagements en dépenses et en recettes des travaux concernant la réhabilitation des locaux de l'actuelle salle des Fêtes en Centre Culturel et Créatif.

D'autres projets prévus n'ont pu être réalisés ou seulement partiellement, ils sont reportés sur l'année 2022.

6) Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute = recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées) est de 159.755,36 €.

L'épargne brute présente un niveau très satisfaisant puisqu'elle couvre largement le remboursement du capital de la dette de 34.652.63 € et dégage une marge suffisante pour financer les investissements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette = épargne brute – remboursement capital de la dette est de 125.102,73 €.

Soit environ 10,04 % des recettes réelles de fonctionnement, ce ratio > 10% démontre un bon résultat.

7) Niveau d'endettement de la collectivité

Encours au 01/01/2021	Capital remboursé sur l'année	Intérêts payés sur l'année	Capital restant au 31/12/2021
807 116,56 €	34 652,65 €	34 934,84 €	781 454,91 €

8) Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Le calcul est le suivant : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 10 - 12 ans serait en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Ainsi une collectivité qui a une capacité de désendettement de 9 ans au plus paraît en bonne situation

Au 31 décembre 2021 la capacité de désendettement de la Commune est de 781 454,91 € / 159.755,36 € soit 4,8 ans.

9) Trésorerie :

L'ouverture d'une ligne de trésorerie a été réalisée en 2021 afin de permettre la continuité des dépenses dans l'attente du versement des subventions obtenues pour les différents projets. Des crédits ont été inscrits au BP2021 à cet effet.

Grâce aux tableaux de suivi des dépenses et recettes mis en place et une gestion attentive des demandes de versements de subventions, la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée.

- Taux d'imposition

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources.

Cette perte est compensée à partir de 2021 :

- par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur lequel l'assemblée communale ne peut pas intervenir.
- par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, qui permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations.

Du fait de la réforme, cette année le vote de l'assemblée a porté sur le taux cumulé Foncier Bâti Commune + Foncier Bâti Département, et sur le taux Foncier Non Bâti :

Soit un taux global concernant la Taxe Foncier Bâti :42,64 %

(cumul de TFB Département à 21,45 % + TFB Commune maintenu à 21,19 %)

Taux concernant la Taxe sur le Foncier Non Bâti64,98 %

Pour la part des taux d'imposition relevant de la décision du Conseil municipal, celui-ci a approuvé le maintien des taux pour 2021 sans augmentation, soit à l'identique depuis l'année 2011.

- Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la collectivité restent stables, à noter le départ à la retraite de deux agents titulaires courant l'année 2021.

Au 31 décembre 2021 les effectifs sont les suivants :

- Agents titulaires : 12
- Agents non titulaires et renforts ou remplacements ponctuel : 10 dont 5 en emplois aidés